

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES - COMMUNE DE CLARA VILLERACH

N° 27 /2022

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 11**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Eliane, M. BLIGUET Michel, Mme ASCOLA Lisiane, M. SAUSSEZ Loïc.

Étaient absentes : Mme PELISSIE Nathalie, Mme ASCOLA Lisiane

Pouvoirs : Mme PELISSIE Nathalie donne pouvoir à Mme Sabrina ELDIN – Mme ASCOLA Lisiane donne pouvoir à M. ASCOLA Pascal.

Date de convocation :
14/09/2022

Date d’Affichage :
20/09/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : DIA n° 6

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la D.I.A envoyée par Me JANER notaire à Prades.

Le bien est situé, 5 avenue du Général de Gaulle, parcelle A 668 appartenant à M et Mme MITCHELL Trevor Ross et d’une valeur de 485 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas préempter ce bien.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

ADOPTÉ : Par **onze** voix **POUR**,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire

P. Marcel

